

Adhésion 2014

Le formulaire suivant vous permet de solliciter une nouvelle adhésion à l'association et de soumettre toutes les informations concernant les prochaines Portes Ouvertes.

ATTENTION ! Cette année ils y a quelques petits changements soyez vigilants.

-Premier changement : vous ne pourrez vous inscrire aux portes ouvertes 2014 que si vous y avez déjà participé dans le passé.

-Deuxième changement : cette année l'inscription ne se fera pas « en ligne » mais par le biais de ce formulaire vous devrez l'imprimer ainsi que la décharge 2014 , les renseigner et nous les renvoyer avec votre chèque avant le **31 Mai 214** à l'adresse suivante **D'Anvers Aux Abbesses Maison des Associations du 18e, boîte 98, 15 passage Ramey, 750018 Paris**, pas non plus de payement en ligne par carte bleue.

-troisième changement : cette année nous n'aurons pas besoin d'une image en effet il n'y aura ni cartes postales ni catalogue, nous conservons cependant les affiches/ plan et les flyers. Veuillez bien à donner toutes vos coordonnées.

-quatrième changement puisque nous allégeons la communication visuelle, nous réduisons de moitié les cotisations de cette année qui passent à **50 €**, les roues libres restent à **20€**

Bonne inscription !!

Informations personnelles

Formulaire associé à l'utilisateur :

NOM (en capitales)

Prénom

Nom d'artiste, pseudonyme (*apparaîtra sur le site, l'affiche/plan et le flyer - laisser vide si non utilisé*)

Vous pouvez laisser les champs suivants libres, si vous n'êtes pas encore enregistré à la Maison des Artistes ou à l'Agessa, et que vous n'avez pas de N° de SIREN-SIRET.

Veillez prendre connaissance de vos obligations fiscales et sociales décrites dans les documents téléchargeables à la fin de ce formulaire d'inscription.

Numéro d'ordre à la Maison des Artistes

Numéro de SIREN-SIRET

Discipline

... ou autre

discipline

Adresse personnelle

Téléphone principal

Téléphone secondaire

Fax

Site internet (commencer par "http://")

Adresse email

Confirmation de l'adresse email

Formule d'abonnement



Je choisis la formule ROUE LIBRE qui me donne droit :

- à une page personnelle sur le site « [d'Anvers Aux Abbesses](#) »
- aux infos de l'association

Ma cotisation est de 20€



Je choisis la formule Membre Actif qui me donne droit :

- à une page personnelle sur le site « [d'Anvers Aux Abbesses](#) »
- aux infos de l'association
- à l'inscription aux « Portes ouvertes 2014 » (soit les affiches/plan selon vos besoins, les flyers, l'attachée de presse...)
- à la participation aux projets 2014

Ma cotisation est de 50€



Je choisis la formule Membre Bienfaiteur qui me donne droit à tous les droits de Membre Actif :

Ma cotisation est du montant suivant :

Portes Ouvertes 2014 : l’Affiche-plan

Les informations suivantes sont indispensables à l’élaboration de l’affiche/plan, en vue de la conception de la maquette définitive pour l’imprimeur, avec un délai à respecter.

Les informations suivantes seront celles utilisées dans :

- **L’affiche-plan**

Elle servira de guide aux personnes que vous souhaitez inviter et aux visiteurs des « Portes ouvertes ». Vous pouvez les envoyer sous enveloppe avec votre carte postale.

Vos informations

Adresse de l’exposition pour l’affiche-plan :

... ou nouvelle adresse

d’exposition

Si une autre adresse est saisie, merci de respecter le format "[numéro de rue et rue] - [numéro arrondissement]e" (ex : 8 rue Germain Pilon - 18e)

Choisissez la façon dont vous souhaitez être identifié sur l’affiche-plan et la carte postale : prénom et nom nom d’artiste / pseudonyme

Vos coordonnées pour la carte postale : adresse de l’exposition adresse personnelle ne pas spécifier l’adresse

Vos moyens de contact (sous réserve qu’ils aient été renseignés ci-dessus) :

téléphone principal téléphone secondaire adresse email site internet

Votre activité :

... ou autre discipline

Nombre d’affiches/plans

Vos réponses nous permettent d’établir un devis précis avec l’imprimeur.

50 100

Emile 2014

Le lauréat de l’année précédente soumet sa proposition de format pour l’année qui vient

Les 9^e et 18^e travailleront sur le même format de 15 cm X 24.27 cm ce format a la particularité cette année d’observer la règle du nombre d’or ! pas de thème imposé.

Les oeuvres seront mises en vente à 100 €

L’oeuvre primée par le jury sera achetée 200 € et rentrera dans la collection de l’association.

Le lauréat se verra offrir par AAA une exposition de 10 jours dans un lieu qui reste à définir, ainsi qu’une visibilité privilégiée sur une page sur le site d’Anvers Aux Abbesses.

je participe aux Emile 2014

je ne participe pas aux Emile 2014

j'ai bien pris connaissance des conditions générales et particulières d'adhésion à l'association d'Anvers Aux Abbesses définie dans la décharge et la charte AAA 2014 (ci-dessus) .

je souhaite un reçu

Fait à

Fait le

Nom civil

Ce formulaire ainsi que la décharge avec les champs obligatoires remplis, et votre chèque doivent nous parvenir avant le 31 Mai 2014.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être traité.

**LETTRÉ DE DÉCHARGE RELATIVE À LA PARTICIPATION
AUX PORTES OUVERTES D'ATELIER D'ANVERS AUX ABBESSES 2014
À ENVOYER SIGNÉE PAR TOUS LES ARTISTES
AVEC VOTRE CHÈQUE AVANT LE 31 Mai 2014, à l'adresse suivante :**

Je soussigné(e),
(nom, prénoms).....
né(e) le
à
(adresse complète)
téléphone.....mail.....

déclare souhaiter participer à l'événement des PORTES OUVERTES D'ATELIER 2014 D'ANVERS AUX ABBESSES, prévu les **14 / 15 / 16 novembre 2014**.

Je suis informé(e) que les organisateurs d'expositions, de salons, d'ateliers portes ouvertes, les responsables de site internet, de vente en ligne ... ne faisant pas l'information nécessaire sur les obligations sociales et fiscales des artistes exposants et ayant connaissance d'infractions à cette législation en permettant consciemment à des artistes de faire acte de vente, peuvent être mis en cause pour avoir facilité l'exercice dissimulé d'actes de commerce.

Je suis conscient(e) que j'ai l'obligation en tant qu'artiste, en cas d'acte de vente (et cela au premier euro perçu), lors d'expositions et d'ateliers portes ouvertes, de m'identifier auprès des Services Administratifs de Sécurité Sociale de La Maison des Artistes (obtention d'un n° d'ordre MDA) ou de l'AGESSA et de me déclarer auprès de mon Centre des Impôts en BNC (obtention d'un n° SIREN-SIRET).

Pour toute information sur les démarches à faire auprès de la Maison des Artistes et du Centre des impôts <http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org/>

Je décharge et libère totalement et d'une manière indéterminée les organisateurs des Portes Ouvertes et les membres du bureau de l'association d'ANVERS AUX ABBESSES, concernant ma participation et ma présence à cet événement en tant qu'artiste.

Je déclare avoir pris connaissance de la **CHARTÉ DES ADHÉRENTS AAA 2014**.

Fait à le.....

Nom, prénom et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

D'ANVERS AUX ABBESSES - Association Loi 1901 - No Siret 410 870 935 00021 - Code APE 913 E

Siège social : Maison des Associations, 15 Passage Ramey, 75018 Paris

Site web : <http://www.anversauxabbesses.fr/>

**LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU 18E BOÎTE 98
15 PASSAGE RAMEY 75018 PARIS**



CHARTRE DES ADHÉRENTS 2014

1.1 - L'association d'Anvers Aux Abbesses (AAA) est constituée d'artistes plasticiens (peintres, graveurs, sculpteurs, photographes, céramistes, graphistes, infographistes...)(voir en 3.1, 4.1 et 4.2).

1.2 - Les adhérents sont des personnes physiques, qui souhaitent s'engager et participer activement à la vie de l'association.

1.3 - Les artistes participants aux différentes manifestations proposées par AAA s'inscrivent à titre personnel et ne peuvent être représentés par un mouvement ou une association.

1.4 - Chaque membre s'engage à donner de son temps pour l'organisation des manifestations proposées par AAA (une journée/an).

2.1 - Les artistes participant à l'une des manifestations organisées par AAA s'engagent à respecter les consignes, dates et horaires définis par le Bureau.

3.1 - À compter de 2007, les nouveaux entrants devront présenter un dossier de leur travail et être liés par leur atelier ou leur domicile au 9e ou au 18e arrondissement, pour pouvoir s'inscrire aux Portes Ouvertes.

3.1 BIS - **À compter de 2011**, chaque nouvel entrant - qui n'ouvre pas son propre atelier - est tenu de trouver par lui-même son lieu d'exposition, auprès d'un artiste d'AAA qui pourra l'accueillir ou toute autre solution dans le périmètre du plan/affiche actuel et pouvant respecter les horaires des Portes Ouvertes (11h-20h)

3.2 - L'admission des créateurs d'objets dépendra de leur engagement à accueillir un ou plusieurs plasticiens (voir 1.1).

3.3 - Chaque artiste présentant des oeuvres pendant les Portes Ouvertes doit être membre de l'association AAA.

3.4 - Le fanion signalant l'atelier doit être visible de la voie publique pour favoriser la lisibilité du parcours.

4.1 - À compter de 2010, et en conformité avec la loi, les artistes indiquent leur **N° D'ORDRE de La**

Maison des Artistes et leur **N° de SIREN-SIRET** sur le site d'AAA ainsi que sur leur lieu d'accueil, lors des Portes Ouvertes.

4.2 - Les artistes non encore inscrits, susceptibles de réaliser leur(s) première(s) vente(s) à l'occasion des Portes Ouvertes organisée par AAA s'engagent à s'identifier et se déclarer à la suite de celle(s)-ci, au premier euro perçu, auprès des Services Administratifs de Sécurité Sociale de la Maison des Artistes (obtention d'un n°d'ordre) et de se déclarer auprès de leur centre des Impôts en BNC (obtention d'un n°siren-siret). Ils reconnaissent avoir été informés par les organisateurs des Portes Ouvertes et par les membres du bureau d'AAA de leurs obligations fiscales et sociales. *Pour toute information sur les démarches à faire auprès de la Maison des Artistes et du Centre des impôts*
<http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org/>

5.1 - À compter de 2010, un groupe de référents est mis en place pour faciliter une communication fluide entre les adhérents et les organisateurs. Chaque référent est en lien direct avec une dizaine d'adhérents. Ces petits groupes permettent de se rencontrer et de mieux connaître le fonctionnement de l'association. Les nouveaux adhérents sont tenus informés de leur référent dès l'acceptation de leur dossier d'adhésion.

D'ANVERS AUX ABBESSES - Association Loi 1901 - No Siret 410 870 935 00021 - Code APE 913 E

Siège social : Maison des Associations, 15 Passage Ramey, 75018 Paris

Site web : <http://www.anversauxabbesses.fr/>